

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à la salle multi-activités à Montregard,
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **23**

Ayant pris part au vote
(vote public) : **22**

o Pour : **22**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, SABY François-Régis, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, DEVRET Hélène, DURIEUX Gladys, MASSARDIER Céline, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

Excusés : Néant

M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine

Mme MEYNET Isabelle a donné pouvoir à Mme DREVET Hélène

M. MOUNIER Lucien donne pouvoir à Mme JAMES Marie-Laure

Date de convocation :

Le 31 août 2022

Date d'affichage :

Le 9 septembre 2022

M. le Président rappelle la délibération n°DC/2021-09-20/03 du 20 septembre 2021 approuvant le projet de réhabiliter l'auberge d'Oumey à Raucoules, située sur l'aire d'accueil de la Via Fluvia.

A cet effet, une consultation relative aux travaux de réhabilitation du bâtiment a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (avis d'appel public à la concurrence envoyé le 6 juillet 2022) avec une date limite de réception des offres fixée au vendredi 29 juillet 2022 à 12h00.

M. le Président présente alors les résultats de la consultation qui ont été présentés à la commission d'études des offres de prix qui s'est réunie les 1^{er} août et 5 septembre 2022 et propose alors au Conseil Communautaire de procéder à l'attribution des marchés de travaux correspondants.

DELIBERATION N° :
DC/2022-09-05/05

OBJET DE LA SEANCE :
Via Fluvia – véloroute entre
Loire & Rhône

Aire d'accueil (Raucoules)

Attribution marchés LOT 6

AR Prefecture

043-244300307-20220905-DC2022090505-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur DURIEUX ne prenant pas part aux débats ni au vote :

approuve les résultats de la consultation susmentionnée lancée selon la procédure adaptée et présentée à la commission d'études des offres de prix qui s'est réunie les 1^{er} août et 5 septembre 2022.

- décide d'attribuer les marchés susmentionnés aux entreprises les mieux-disantes,
- autorise le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues et toutes les pièces s'y rapportant :

Lot 6 : menuiseries extérieures alu bardage :

- Estimation maîtrise d'œuvre : 84 600,00 € HT
- Offre à retenir : DURIEUX FERMETURES pour 89 866.41 euros HT

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20220905-DC2022090505-DE
Reçu le 12/09/2022
Publié le 12/09/2022